Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Preuve concubinage

Par Marek

Bonjour
Je suis retraité et bénéficie d'une majoration de 10 % de la Carsat pour avoir élevé 3 enfants (2 enfants + 1 de mon ex épouse). J'ai rempli une attestation sur l'honneur concernant la période de concubinage. L'agirc arrco refuse cette procédure et réclame des documents administratifs tels que docs de la CAF ou des impôts... ce qui est impossible car cela remonte jusqu'à 40 ans ! Que puis-je faire ?
Cordialement